

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE 2019_017

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 avril 2019

Nombre
de Conseillers en exercice 12
de Présents 11
de Votants 11

L'an deux mille dix-neuf et le trois avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, PEREZ Christophe, MARTIN Jean-Marie, ROUSSELET Jean-Louis

Absents : Thierry JAUFFRED

Excusés :

Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Madame Bénédicte PAUL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 27/03/2019

Mr Patrick BERTIN, adjoint délégué aux finances, présente le budget de la commune pour 2019.

Vu les résultats de fonctionnement et d'investissements de l'exercice 2018 qui sont repris en totalité au budget Communal

Vu l'affectation des résultats 2018

Vu la reprise des restes à réaliser en section d'investissement

Vu les dépenses nécessaires et les orientations prévues au fonctionnement de la Commune,

Après en avoir délibéré, les membres de conseil municipal valident le budget 2019 communal ainsi présenté selon les montants suivants :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES	<u>1 016 539.91 €</u>	<u>673 848.44 €</u>
RECETTES	<u>1 016 539.91 €</u>	<u>673 848.44 €</u>

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 04/04/2019
004-210400479-20190403-DE_2019_017-DE

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC



ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 12
 Nombre de membres présents : 11
 Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES Pour : 11
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de la convocation : 27 Mars 2019

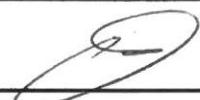
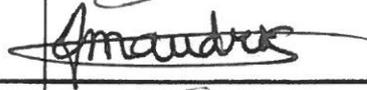
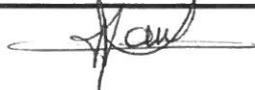
Présenté par le Maire,
 A CHAMPTERCIER, le 3 Avril 2019
 le Maire,

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session ordinaire
 A CHAMPTERCIER, le 3 Avril 2019



Richard Bore


Les membres :

AILHAUD-BLANC Régine	
AMAUDRIC Aude	
ARENA Antoine	
BARDET Michel	
BERTIN Patrick	
HAMOT Christine	
JAUFFRED Thierry	Absent
MARTIN Jean-Marie	
NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard	
PAUL Bénédicte	
PEREZ Christophe	
ROUSSELET Jean-Louis	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture le 4 avril 2019
 et de la publication le 4 avril 2019

A CHAMPTERCIER, le 4 avril 2019

Préfecture de Digne les Bains
 Date de réception de l'AR: 04/04/2019
 004-210400479-20190404-BF_04_2019-BF

